

# Le stage 2023

Au chalet du *ski club valentinois* hameau des Bouchards à VILLARD DE LANS (Isère).

➤ **Encadrement** : L'encadrement des enfants et adolescents, permanent tant sur les pistes qu'au chalet est assuré par un directeur assisté des moniteurs fédéraux et animateurs, tous membres du club.

Le stage est organisé conformément à la législation en vigueur pour les centres de vacances et est déclaré à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

➤ **Dates du stage** :

Stage de ski alpin et snowboard sur cinq jours pendant les vacances scolaires d'hiver **du lundi 13 février 2023 au vendredi 17 février 2023**.

➤ **Prix du stage** : prix du stage : **470 €**

**Nota** : Ce stage est ouvert aux **enfants de 7 à 16 ans**. Le ski et le snowboard sont enseignés.

➤ **Contenu du stage** :

Le prix comprend :

- le transport, l'hébergement en pension complète.
- l'enseignement du ski ou du snowboard (6 heures par jour), les forfaits remontés mécaniques.
- (domaine de VILLARD DE LANS – CORRENCON ).
- le passage des tests de l'ESF.
- les animations des soirées au chalet.

**Nota** : En cas de mauvais temps ou manque de neige, le stage de ski sera remplacé par d'autres activités physiques (VTT, tennis, natation, Patinage, tir, golf, escalade, etc. ....)

Le prêt des installations et du matériel sera dans ce cas à la charge du club.

**Les inscriptions en cas de changement d'activités, ne pourront être annulées ou remboursées.**

➤ **Conditions de Paiement et de règlement** :

Le règlement total des stages se fait à l'inscription par chèques :

- un **chèque d'acompte de 170 €** sera mis à l'encaissement immédiatement (**aucune inscription ne sera prise en compte sans acompte**).
- un **chèque de reliquat de 300 €** sera mis à l'encaissement huit jours avant le début du stage.
- un **chèque 84 € pour la licence carte neige** sera encaissé immédiatement (en cas de défection la licence carte neige ne sera pas remboursée, la FFS étant réglée dans les huit jours qui suivent l'inscription)

➤ **Aides pour le règlement des stages**

Les prises en charge de la DDASS, les bons vacances, les bons CAF, les chèques vacances, les chèques loisirs, les aides des CE sont acceptés.

Les familles doivent faire l'avance et se feront remboursées après traitement de leur dossier par l'organisme concerné.

➤ **Constitution du dossier**

Le dossier est à retirer à la permanence du club ou à télécharger sur le site internet [skiclubvalentinois.wixsite.com/skiclubvalentinois](http://skiclubvalentinois.wixsite.com/skiclubvalentinois) - rubrique « Inscriptions »

**Le dossier sera rapporté au club** Espace Bachelard – 74 route de Montélier à VALENCE **ou renvoyé au :**

**SCV - BP 322 - 26003 VALENCE CEDEX**

**L'inscription sera prise en compte lorsque le club aura reçu le dossier complet accompagné des trois chèques de règlements.**

**A défaut de réception sous huitaine la place ne sera pas gardée**

**Nota** : Les éventuels documents concernant les dossiers des stagiaires sont à renvoyer, complet, directement au **secrétariat des stages**, par **chaque famille**, afin d'éviter les pertes ou les retards dans le traitement. La photocopie de la LCN sera impérativement jointe au dossier lorsque qu'elle est émise par un autre club que le SKI CLUB Valentinois.

**Nota** : En cas de défection non motivée de dernière minute (maladie ou cause grave pour laquelle **un justificatif devra être fourni**) si le club n'a pas été informé dans des délais permettant le remplacement du stagiaire par un autre enfant en liste d'attente, le premier chèque d'acompte (170 €) **ne sera pas remboursé.**

➤ **Inscriptions et renseignements**

Le stage est limité volontairement à 52 places (ensuite liste d'attente)

*La clôture des inscriptions est fixée au 31 janvier 2020.*

**Information : La licence carte neige OPTIMUM est obligatoire ; aucune inscription ne sera prise sans ce titre fédéral.**

➤ **Matériels nécessaires :**

Pour les matériels de snowboard les parents prendront toutes dispositions utiles à l'équipement de leurs enfants :

- soit louer à VALENCE
- soit retenir du matériel à VILLARD DE LANS dans les magasins de sport côte 2000 ceci pour des raisons pratiques.

**IMPERATIF : Les snow-bleed ou patinettes sont interdites au stage.**

L'équipement vestimentaire, le matériel de ski ou de snowboard sont à la charge des stagiaires ; une liste est proposée aux familles.

Pour le **snowboard, les stagiaires seront OBLIGATOIREMENT équipés de casques, de protège-poignets et de protège-genoux. Le casque est vivement conseillé en skis.**

➤ **Matériel de couchage**

Prévoir 2 draps de lit une place ou un **sac de couchage** avec enveloppe de traversin (couvertures fournies) par stagiaire.

➤ **Informations diverses**

- aucune réduction du prix du séjour ne sera accordée pour les enfants qui n'emprunteront pas le car du club pour rejoindre le chalet

-Les fiches sanitaires de liaison doivent parvenir au club 15 jours avant le premier jour de stage.

**-Rappel** en cas de défection de dernière minute prévenir le club :

**Mr PALLUEL-BURNET Marc Jean : 06 13 08 14 67**

**Ou [skiclub.valentinois@free.fr](mailto:skiclub.valentinois@free.fr)**

**A défaut présentez-vous au départ**

**-Comment joindre votre enfant au chalet ?** Prenez patience il y a de nombreux appels au chalet :

**☎ 04 76 95 80 00 avant 19 h 15 et de 20 h 15 à 21 h 15.**

-Les enfants disposent au chalet d'une cabine téléphonique pour recevoir les appels des parents. Ils peuvent appeler à partir de cette cabine avec la carte France Télécom par le 30.10

Pour l'animation, le chalet est équipé d'une chaîne hi-fi avec lecteur de cassettes et CD ; CD et cassettes seront les bienvenus. Le chalet possède du matériel vidéo : apporter les cassettes de vos films préférés

Il y a au chalet une table de ping-pong. Apporter vos raquettes et des balles.

-Les **attestations de stages** seront adressées par courriel aux familles **qui en ont fait la demande (au dépôt de dossier). Ne pas les égarer il ne sera pas délivré de copie.**

**-Nos stages sont très demandés, ne tardez pas à envoyer vos dossiers complets**

➤ **Lieux de départ et de retour des stages**

Il y a un arrêt au départ et au retour à BOURG DE PEAGE sur le parking du magasin «Cash Piscine», **allée de la Savoie 1**. Préciser à l'inscription si votre enfant part de VALENCE ou de BOURG DE PEAGE.

**Départ des stages :** Place de Dunkerque à VALENCE à 07 heures précises **en tenue de skieur (gants, bonnets etc.)** un quart d'heure plus tard pour ceux qui montent à BOURG DE PEAGE

**Nota :** Pour des raisons de sécurité pendant le transport, les enfants ne porteront pas les chaussures de ski aux pieds. Ils devront les garder à portée de main de façon à pouvoir se chauffer rapidement à l'arrivée à VILLARD DE LANS.

**Retour des stages :** même lieu à 19 h 00, un quart d'heure avant pour ceux qui descendent à BOURG DE PEAGE.

Les objets ou vêtements oubliés au chalet ou dans les cars pourront être récupérés lors de la remise des médailles.

**La remise des médailles et des carnets ESF aura lieu en avril 2023.**

## **Règlement des stages**

### **---Les stagiaires :**

- devront respecter les règles de vie en usage au chalet.
- être polis avec les personnels d'encadrement.
- Ne pas fumer dans le chalet et pendant les cours.
- Ne pas utiliser les portables pendant les repas et les cours.

### **----Pendant les cours**

- Obéir au moniteur, respecter les consignes données.
- Suivre le moniteur.
- Le ski n'est pas libre mais encadré.
- En cas de chute sur les pistes rester sur place et attendre le retour d'un cadre.
- A l'arrivée des remontées mécaniques attendre son groupe.
- Retour au chalet avec son moniteur et son groupe.
- Au repas de midi suivre son groupe.

### **----Au chalet**

- Suivre les directives de l'encadrement.
- Respecter les horaires de repas, du réveil et du coucher.
- Informer leur moniteur ou le directeur de tout problème personnel ou d'un autre stagiaire.
- Il est interdit de quitter le chalet sans autorisation.

### **----En cas de non-respect de ce règlement**

Les parents avisés par la direction de stage, seront priés de venir chercher le stagiaire à VILLARD DE LANS dans les meilleurs délais.

**Nota :** les frais de stages et de transports ne seront pas remboursés.